



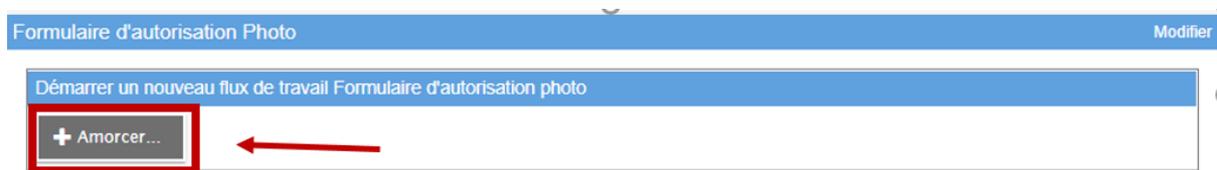
GUIDE

FORMULAIRE DE **CONSENTEMENT** À L'AUTORISATION PHOTOGRAPHIQUE

Rappel important : Ceci est un formulaire de **consentement** à l'autorisation photographique. Lorsque ce formulaire n'est pas rempli par le parent, le tuteur ou la tutrice, l'enfant n'a pas l'autorisation d'être photographié. Si ce formulaire est rempli et que le parent, le tuteur ou la tutrice change d'idée durant l'année, il est possible de retirer l'autorisation (voir Étape 2).

Comment compléter un formulaire de consentement à l'autorisation photographique

- Connectez-vous au [Portail Famille](#).
- Sur la page d'accueil du Portail Famille, cliquez sur le bouton **Amorcer** le flux de consentement à l'autorisation photo.



Une fenêtre contextuelle de trois étapes s'ouvrira.

Étape 1 : À partir de la loupe, choisissez l'enfant dont vous souhaitez renseigner le consentement pour l'autorisation photo et cliquez sur le bouton **Suivant**.

Étape 2 : Au premier onglet, renseignez votre choix (Autorisé ou Retiré) et cliquez bouton **Suivant** :

Étape 3 : Au deuxième onglet, vérifiez les informations et cliquez sur le bouton **Terminer**.

Si vous éprouvez des difficultés techniques, nous vous invitons à communiquer avec un membre du centre d'aide aux utilisateurs à portail.famille@cepeo.on.ca ou à composer le 613 742-8960, poste 3003.